



Conservatoire
d'espaces naturels
Occitanie



Ana
Conservatoire
d'espaces naturels
Ariège

RENOUVELLEMENT DE PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

Plan d'actions quinquennal 2021-2025
déposé conjointement par le CEN Occitanie
et le CEN Ariège



Août 2020

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DU CONTEXTE DE L'AGRÉMENT CEN	3
1.1.	Démarche d'élaboration de ce PAQ – En interne	4
1.2.	Démarche d'élaboration de ce PAQ – Échanges avec les partenaires	4
2.	LE CONTEXTE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ	5
3.	ACTION CONSERVATOIRE EN OCCITANIE ET OBJECTIFS POURSUIVIS AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DU PAQ	7
4.	VOLET 1 – AMÉLIORER LA CONNAISSANCE	10
4.1.	Objectifs	10
4.2.	Etat d'avancement	10
4.3.	Actions	11
4.4.	Evaluation	12
5.	VOLETS 2 ET 3 – PROTÉGER ET GÉRER	13
5.1.	A – Protéger	13
5.1.1.	Objectifs	13
5.1.2.	Etat d'avancement	13
5.1.3.	Actions	14
5.1.4.	Evaluations	15
5.2.	B – Gérer	16
5.2.1.	Objectifs	16
5.2.2.	Etat d'avancement	16
5.2.3.	Actions	19
5.2.4.	Evaluation	20
6.	VOLET 4 – VALORISER, FORMER ET SENSIBILISER, CONFORTER LES DYNAMIQUES DE RESEAU	21
6.1.	Objectifs	21
6.2.	Etat d'avancement	22
6.3.	Actions	23
6.4.	Evaluation	25
7.	VOLET 5 – ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES TERRITOIRES	26
7.1.	Objectif	26
7.2.	Etat d'avancement	26
7.3.	Actions	27
7.4.	Evaluation	28
8.	ANNEXES	29

8.1.	Carte des sites	29
8.2.	Glossaire	30
8.3.	Bilans des PAQ	34
8.4.	Rapport scientifique Occitanie 2016-2020	35
8.5.	Convention de partenariat CEN Occitanie-CEN Ariège	36
8.6.	Avis du Conseil scientifique	37

1. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'AGRÈMENT CEN

Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) sont principalement des associations à but non lucratif, qui œuvrent depuis plus de 40 ans pour la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Les 24 Conservatoires existants à ce jour sont regroupés en Réseau au sein d'une fédération nationale, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ils rassemblent actuellement plus de 1000 salariés, 3 000 bénévoles actifs et plus de 7 000 adhérents.

Les CEN sont des acteurs de proximité, porteurs d'initiatives locales et d'innovations sociales pour la conservation de la biodiversité. Leur mode d'intervention, la méthode conservatoire, est fondé sur la maîtrise foncière. Elle leur permet aujourd'hui de gérer plus de 3 400 sites sur 178 000 ha. Elle s'appuie sur une approche concertée dans laquelle les enjeux sociaux et économiques des territoires sont pris en compte. Les CEN interviennent ainsi pour le patrimoine commun avec le soutien d'institutions publiques ou privées. Ils le font en collaboration avec des collectivités, des propriétaires et des agriculteurs, que les CEN accompagnent dans la mise en œuvre des politiques publiques de la biodiversité et de la gestion des espaces ruraux. Un de leurs atouts est de pouvoir conventionner avec l'ensemble des acteurs concernés (du propriétaire privé jusqu'à l'Etat) pour assurer la mise en place de pratiques de gestion durable des territoires, afin que la biodiversité soit prise en compte et préservée. Par exemple, près de 1 450 agriculteurs s'impliquent aux côtés des Conservatoires d'espaces naturels. Les interventions des CEN s'articulent autour de 4 piliers : **la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation**, complétées par **l'accompagnement**.

Les Conservatoires sont ainsi porteurs de la culture et des valeurs de **l'intendance environnementale du territoire** qui, dans un contexte de développement durable, promeut l'engagement social en faveur de la biodiversité, au travers d'accords volontaires pour la gestion de sites entre des personnes publiques et/ou privées, morales et/ou individuelles.

Le bilan positif d'action des CEN et leur méthode très opérationnelle d'intervention ont été reconnus par les lois Grenelle I et II. Le code de l'environnement intègre l'article [L.414-11](#), (en référence à l'article 129 de la Loi « Grenelle II » [\[1\]](#)) qui est traduit par :

*« Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de **connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation** du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions **d'expertise locales** et des missions **d'animation territoriale en appui aux politiques publiques** en faveur du patrimoine naturel.*

Conjointement, l'Etat et la Région ou, pour la Corse, la collectivité territoriale de Corse peuvent, pour une période déterminée, agréer les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

De plus, l'article D.414-30 précise dans son chapitre 2 : « Un organisme agissant dans le ressort d'un département et réunissant les conditions mentionnées aux 1, 2 et 4 du I peut demander à bénéficier de l'agrément accordé à l'un des organismes régionaux. Dans ce cas, le conseil scientifique mentionné au 5 du I est commun à ces deux organismes ».

L'agrément CEN permet une meilleure lisibilité de l'action conduite, une évaluation des résultats et encadre la participation des Conservatoires à l'inventaire national du patrimoine naturel pour contribuer à l'objectif national de restauration de la biodiversité.

Les CEN Languedoc-Roussillon et Lozère et les CEN Midi-Pyrénées et Ariège bénéficient de cet agrément depuis 2015 pour une durée de 10 ans. La fusion en date du 12 septembre 2020 des CEN Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Lozère permet la présentation du premier plan d'action quinquennal d'Occitanie.

En effet, le CEN Occitanie et le CEN Ariège demandent, dans le contexte de l'application de l'article D.414-30, l'approbation de leur deuxième plan d'action quinquennal dans le cadre des agréments délivrés en 2015. Ce plan d'actions quinquennal (PAQ) couvre la période 2021-2025.

1.1. DEMARCHE D'ELABORATION DE CE PAQ — EN INTERNE

L'élaboration du projet de plan d'actions quinquennal a fait l'objet d'une réflexion conduite sur la base d'un cadre défini par la Fédération des CEN et des politiques publiques régionales.

Un bilan de l'action des quatre anciens CEN présents en Occitanie (CEN Midi-Pyrénées, CEN Languedoc-Roussillon, CEN Lozère et CEN Ariège) a permis de définir les lignes d'actions structurantes, les compétences mobilisées afin de déterminer des pistes d'action. Les permanents des CEN en question ont structuré et hiérarchisé un projet de plan d'actions. Un groupe de travail, dont les membres sont issus des Conseils d'administration des différents CEN d'Occitanie, a validé progressivement la démarche.

Le Conseil scientifique de la nouvelle organisation des CEN en Occitanie (CEN Occitanie et CEN Ariège) s'est réuni le 14 septembre 2020 suite à la création du CEN Occitanie. Son avis est joint en annexe.

Le Conseil d'administration du CEN Occitanie s'est réuni le 15 septembre et a validé la démarche engagée. Le même jour, le Conseil d'administration du CEN Ariège a également validé la démarche.

1.2. DEMARCHE D'ELABORATION DE CE PAQ — ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES

Le présent PAQ est le fruit d'une concertation large avec les autorités d'agrément que sont la DREAL Occitanie et le Conseil Régional Occitanie. Sur la base d'une proposition faite par les CEN, le présent PAQ a été co-construit.

Une démarche d'information a été engagée avec les Départements partenaires, les Agences de l'Eau et la Safer Occitanie notamment. Il a été rappelé, à cette occasion, que le Plan d'actions quinquennal correspondait à un document stratégique, listant des actions et des projets, dont les initiatives sont du ressort des CEN d'Occitanie et qui concourent à la mise en œuvre de leur mission de service public au sens du code de l'environnement, mission par nature d'intérêt général.

Les partenaires techniques que sont les Conservatoires botaniques nationaux, l'Office français de la biodiversité et l'Agence régionale de la biodiversité ont également été consultés.

2. LE CONTEXTE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

L'Occitanie, un « hot spot » de la biodiversité en Europe

Comme indiqué dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité votée le 05 mars 2020 et repris dans le Dispositif régional en faveur de la Biodiversité, « *l'Occitanie est un hot spot de biodiversité et accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Mais ce patrimoine naturel remarquable subit des pressions importantes (artificialisation, fragmentation, changements climatiques) remettant en cause le fonctionnement des milieux, leur capacité à rendre des services et leur pérennité pour les générations futures. [...] Investir dans la biodiversité constitue ainsi une décision de long terme particulièrement pertinente* ».

La biodiversité en Occitanie est donc exceptionnelle que ce soit au niveau des espèces ou des habitats naturels. Un assemblage de combinaisons biogéographique, climatique et géologique originales explique cette remarquable diversité. La région est la seule en France où s'associent quatre zones biogéographiques (méditerranéenne, atlantique, continentale et alpine) et trois grands bassins hydrographiques (Loire, Adour-Garonne et Rhône). S'y superpose une longue histoire de l'Homme qui a façonné la biodiversité et les paysages de la région. L'Occitanie a aussi une très forte responsabilité dans la conservation de la diversité spécifique. Outre le nombre d'espèces et d'habitats, le fort taux d'endémisme, notre région est aussi extrêmement dynamique en termes économiques et démographiques.

De fait, de nombreuses pressions s'exercent sur les milieux et ressources naturelles : 50 000 habitants en moyenne de plus par an, 14.5 % d'augmentation de l'artificialisation de l'occupation du sol entre 2005 et 2015. La déprise agricole qui s'est accompagnée d'une perte de près de 50 % des milieux ouverts en 40 ans a également des conséquences sur l'état de la biodiversité.

L'amélioration de la connaissance des enjeux de biodiversité, la conservation d'un réseau de sites en bon état prenant en compte la biodiversité remarquable et ordinaire, l'importance de la gestion agricole, forestière ou touristique durable et des choix d'aménagement intégrés du territoire, sont des défis auxquels la région est confrontée.

Les CEN sont partie prenante dans l'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB), qui met en exergue ces défis, et contribuent à la mettre en œuvre. Ils le font en développant des collaborations avec les acteurs institutionnels, l'ensemble des associations ou des organismes intervenant dans le champ de la biodiversité. Ils sont aussi impliqués dans la déclinaison locale du Plan national Biodiversité (PNB) qui se présente sous la forme d'une feuille de route régionale des services de l'Etat et ses opérateurs, qui est compatible avec la SrB. Le PAQ s'inscrit en parfaite cohérence avec cette stratégie.

Dans le cadre du premier PAQ 2015-2020 et de par leurs relations privilégiées avec les acteurs institutionnels au niveau régional et infrarégional ainsi qu'avec les autres acteurs et partenaires associatifs et privés, les CEN d'Occitanie ont contribué à la fois fortement à l'élaboration de la nouvelle Stratégie Régionale pour la Biodiversité, à des actions essentielles pour permettre son application et celle des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) (cf. Evaluation du PAQ 2015-2020).

Aujourd'hui les programmes qui structurent notre action sont :

- les directives européennes Habitats-Faune-Flore et Oiseaux, traduites par le réseau Natura 2000.
- le Plan national biodiversité (PNB) et sa déclinaison locale en Occitanie ;
- la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SrB), avec ses cinq défis collectifs pour le territoire;
- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et les SRCE qui lui sont annexés ;
- la stratégie des aires protégées (SAP) ;
- les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées (PNA) ;
- les Schéma directeur de gestion et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

- le plan national d'action en faveur des zones humides ;
- le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et sa déclinaison en région ;
- le plan régional Arbre et carbone vivant ;
- le plan régional d'action sur le Foncier ;
- le plan d'Intervention Régional pour l'Eau (PIRE) ;
- la stratégie régionale pour l'essor de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) ;
- les programmes opérationnels des Agences de l'Eau ;
- les programmes d'actions des départements au titre des ENS ;
- les Plans Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

S'y ajoutent deux contrats de projets inter-régionaux relatifs aux grands fleuves dont les bassins hydrographiques sont présents en Occitanie, la Loire (l'Allier comme affluent de la Loire en Lozère) et le Rhône (Gard) ainsi que les politiques d'aménagement des Pyrénées et du Massif Central.

Les deux CEN, Occitanie et Ariège, apportent déjà et sont susceptibles d'apporter, au travers de la mise en œuvre de leur plan d'actions quinquennal, une contribution très opérationnelle à la réalisation de tous ces programmes. Le montage de projets européens FEDER, INTERREG ou LIFE+, dont les CEN sont des opérateurs efficaces, permet un fort effet de levier aux fonds dédiés en Occitanie sur des problématiques écologiques majeures priorisées en région. Ce Plan d'Actions Quinquennal a l'ambition de permettre aux CEN d'Occitanie d'amplifier leurs actions au bénéfice des espaces, des espèces et d'une meilleure appropriation de ces enjeux par les publics composant la société civile.

STATUTS, COMPOSITION ET GOUVERNANCE DU CEN OCCITANIE ET DU CEN ARIÈGE

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont des associations Loi 1901, adhérentes à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Les relations entre le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont régies par une convention.

La politique de chacun des deux CEN est déterminée par un Conseil d'administration qui assure le contrôle et la responsabilité de la gestion. Une concertation entre les deux CEN est assurée, entre autres, par une représentation croisée dans leurs conseils d'administration respectifs et par une convention de partenariat.

Les deux CEN sont dotés d'un conseil scientifique commun dont la mission est d'évaluer les actions mises en œuvre et notamment les plans de gestion, les projets d'acquisition ou de baux à long terme et les programmes de recherche. Le Conseil scientifique émet des avis soumis aux Conseils d'administration.

Les conseils d'administrations, statuts et membres du conseil scientifique, convention de partenariat sont présentés en annexe.

Les équipes de salariés sont composées d'experts à vocation naturaliste et de généralistes de l'environnement. Des compétences en matière de systèmes d'information et de gestion de base de données, ainsi qu'en agroécologie sont développées. Des compétences en matière de valorisation des actions, de communication et de gestion administrative et financière sont également déployées. L'équipe du CEN Occitanie est composée de 65 salariés répartis sur les deux sièges de Montpellier et Toulouse ainsi que sur les 8 antennes du conservatoire actuelles ou en projet. L'équipe du CEN Ariège, composée de 17 permanents, est regroupée au siège social d'Alzen.

3. ACTION CONSERVATOIRE EN OCCITANIE ET OBJECTIFS POURSUIVIS AU TRAVERS DE L'ÉLABORATION DU PAQ

Depuis leur création, les deux CEN agissent pour la protection concertée, la gestion et la mise en valeur de patrimoines communs constitutifs de la biodiversité en région.

Ils inscrivent leurs positionnements et leurs actions dans le cadre des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Aujourd'hui, le CEN Occitanie (et les fonds de dotation CEN) est propriétaire de 621 ha, celui de l'Ariège de 38 ha et les deux CEN gèrent par convention plus de 31 000 ha de milieux naturels remarquables. Ils interviennent en accompagnement des collectivités et des acteurs locaux pour faciliter la mise en œuvre des politiques de la biodiversité. Leur action repose nécessairement sur le dialogue et la recherche de consensus.

Le programme d'actions des deux CEN s'inscrit dans le temps. Nonobstant ce qui suit, le PAQ est un document d'objectifs qui n'a pas d'incidence financière directe pour les autorités qui l'approuvent.

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège souhaitent garder l'initiative sur le choix des sites à gérer et rester force de proposition sur les dynamiques territoriales et de réseaux qu'ils contribuent à animer. Ils cherchent toujours à inscrire leurs interventions en cohérence avec les politiques publiques de biodiversité à différentes échelles. Ils affirment le souhait de travailler prioritairement sur des programmes subventionnés, mis en œuvre sur le long terme, cadrés par des conventions pluriannuelles d'objectifs, avec leurs partenaires financiers que sont les services de l'Etat, de la Région, des Départements et des Agences de l'Eau. Des actions conduites dans le cadre de marchés et de commandes complètent l'activité, représentant environ 15% du budget.

Un fonds de dotation régional a été créé en février 2012 avec l'objectif :

- de mobiliser le mécénat pour protéger la biodiversité par l'acquisition et la gestion de sites ;
- d'assurer le portage du foncier et de garantir l'inaliénabilité de biens fonciers ainsi acquis et gérés par les CEN d'Occitanie.

Son action est complémentaire à celle du Fonds de dotation national animé par la Fédération des CEN, amené à devenir, fin 2020-début 2021, une fondation reconnue d'utilité publique.

Les 30 années communes d'engagement du CEN Occitanie et du CEN Ariège pour la conservation de la biodiversité leur ont permis d'acquérir les compétences pluridisciplinaires et le professionnalisme nécessaires à leur action.

L'action conservatoire s'inscrit dans ce contexte, sur le long terme et se traduit par la prise d'initiatives, le lancement d'expérimentations impulsant une dynamique de projets avec des collectivités territoriales, des associations naturalistes et des acteurs socio-professionnels.

Les objectifs globaux du CEN Occitanie et du CEN Ariège dans les 5 prochaines années sont détaillés dans les différents volets à venir. Ils s'inscrivent dans la suite des stratégies décennales des CEN qui ont conduit à l'élaboration des premiers PAQ. Sur ce plan d'action en particulier, les CEN souhaitent mettre l'accent sur :

- **Développer et amplifier des actions de protection et de gestion intégrées aux territoires**

Sur un réseau cohérent de sites intégré dans la Stratégie régionale pour la Biodiversité et les politiques nationales et européennes telles que la stratégie d'aires protégées, la trame verte et bleue, Natura 2000 et l'agri-environnement, les zones humides, les vieilles forêts... La pertinence des actions de restauration et de gestion conduites pour répondre à cet objectif est étroitement liée à l'expertise, à la connaissance naturaliste et aux enjeux de biodiversité, ainsi qu'à l'expérience acquise dans la gestion des milieux

naturels. Elle est aussi intimement liée à l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites et intègre les aspects économiques et sociaux de la gestion des espaces. Pour ces travaux de gestion les CEN réalisent en amont des plans de gestion réalisés selon la méthode du Cahier Technique 88 : guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels.

- **Par déclinaison de l'objectif ci-dessus, dont il fait partie mais qui doit constituer une entité importante de l'action des CEN : poursuivre l'acquisition et l'entretien des connaissances naturalistes**

Les CEN en Occitanie bénéficient des connaissances naturalistes, pour certaines uniques, développées par leurs salariés et reconnues à l'échelle nationale voire internationale. Une attention particulière est donnée à la continuité de l'action des CEN dans ce domaine, soit au travers des opérations de gestion, soit au travers d'actions ciblées notamment dans la politique des ZNIEFF et des ABC, avec une politique de formation continue et une politique de formation des acteurs de la société civile.

- **Accompagner les acteurs locaux**

Pour faciliter, voire impulser la prise en considération de la biodiversité et la mise en synergie des politiques à différentes échelles, locales, départementales, régionales, nationales et internationales et dans différents secteurs (agriculture, forêt, tourisme, aménagement...). Par une approche inclusive fondée sur les valeurs de l'intendance du territoire, initier, accompagner des projets qui œuvrent à la reconquête de la biodiversité par, pour et avec les territoires. Par son caractère façonnant sur les paysages et les écosystèmes, l'homme et plus particulièrement le paysan, est en interaction permanente avec la biodiversité. La biodiversité, ordinaire ou patrimoniale, fonctionnelle et écosystémique, est un levier fort de la transition écologique, vecteur de développement durable et d'une résilience retrouvée.

- **Inscrire les sites d'intervention dans des réseaux territoriaux et thématiques**

Dans une logique de fonctionnalité écologique en favorisant l'intégration des enjeux de biodiversité dans les objectifs de développement de gestion durable, agricole, forestière, touristique, d'aménagement du territoire...

- **Développer les partenariats pour enrichir les pratiques...**

...avec les organismes de recherche, les collectivités locales, les établissements publics liés à la gestion des milieux naturels, les opérateurs privés, les associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, les organisations socio-professionnelles et d'usagers de la nature.

- **Etre des acteurs de l'appropriation par la population et le grand public des menaces pesant sur la biodiversité comme des richesses extraordinaires qu'elle recèle notamment au bénéfice de nos sociétés**

Par la valorisation des actions conservatoires comme déjà indiqué, par le déploiement d'actions de sensibilisation et d'animation et par l'accroissement de l'assise citoyenne des associations de protection de l'environnement.

- **Etre des acteurs de l'apprentissage et de l'amélioration des connaissances**

Sur une action propre évoquée plus haut, mais aussi et surtout par un partenariat riche et varié avec les associations naturalistes de la région et les établissements d'enseignement supérieur et de la formation professionnelle continue. Par exemple auprès des étudiants, des lycées agricoles, des scolaires, du grand public, des professionnels.

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'actions quinquennal est décliné en 5 volets.

Comme pour bien gérer, il faut connaître, le premier volet est celui de la « **CONNAISSANCE** ». Base de l'action conservatoire, il est construit autour des démarches d'inventaire du patrimoine naturel. Il nécessite également une compréhension de la fonctionnalité des écosystèmes, incluant les activités humaines et le rôle de l'action publique. Cela exige dès lors des compétences très spécialisées et interdisciplinaires, que les CEN ont su développer et pérenniser. Ils les mettent à disposition des administrations, des gestionnaires, des étudiants et des enseignants. Les CEN ont cherché à développer toutes les synergies possibles avec l'ensemble des acteurs des réseaux dont ils font partie. Ils s'appuient notamment sur le tissu associatif local.

Les deux volets suivants « **PROTECTION et GESTION** » sont les axes originels, structurants des CEN. La plupart des actions relevant de ces deux volets sont fondées sur la maîtrise foncière et d'usage, sur la conduite d'actions démonstratives de gestion de sites et sur leurs suivis, s'appuyant sur la connaissance et l'expertise naturaliste.

Les démarches foncières, la gestion de sites et de manière générale, toutes les actions de préservation de la biodiversité ont lieu dans un territoire dont il convient de connaître les acteurs, l'histoire, les usages, les projets d'aménagement et de développement. Elles ne peuvent être durables que si elles bénéficient d'une compréhension, d'une acceptation et d'une participation sociale forte ; ce qui ne peut se construire que dans la durée.

L'action conservatoire, au travers de l'engagement des partenaires par la signature d'accords volontaires et la mutualisation de savoir-faire et d'expériences par la mise en réseau, est porteuse des valeurs de **l'intendance du territoire** qui facilitent l'intégration de la biodiversité et l'adoption de bonnes pratiques pour la conservation du patrimoine naturel. La **VALORISATION ET LA DYNAMIQUE DE RÉSEAU** constituent le quatrième volet du PAQ.

Enfin, les CEN inscrivent depuis toujours leurs actions et leurs démarches dans le contexte des politiques publiques en faveur de la biodiversité et du développement équilibré des territoires qu'ils contribuent à relayer et mettre en œuvre. L'**ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES TERRITOIRES** constitue le cinquième volet de ce PAQ. Il mobilise des compétences spécifiques comme l'interdisciplinarité et la transversalité, l'expertise, la connaissance des acteurs et de leurs réseaux, et s'appuie sur une gouvernance originale associant les parties prenantes de la gestion des milieux naturels dont peuvent se prévaloir les CEN.

4. VOLET 1 – AMÉLIORER LA CONNAISSANCE

4.1. OBJECTIFS

Développer et consolider la connaissance et l'expertise scientifique sur les espèces et les espaces naturels de la région pour orienter l'action conservatoire et l'action publique.

La connaissance naturaliste, l'expertise scientifique et la capacité à mobiliser les savoirs sont un axe fort des CEN.

La connaissance naturaliste et son amélioration sont fondamentales pour orienter l'action conservatoire à deux niveaux :

- la sélection de sites d'intervention qui dépend des priorités de conservation et de restauration en termes d'habitats naturels et d'espèces ;
- l'élaboration du plan de gestion des sites d'intervention (Méthode CT88) et sa mise en œuvre qui mobilise la connaissance naturaliste pour définir des actions pertinentes.

Au-delà de nos sites, la connaissance de la biodiversité, de ses écosystèmes, de sa gestion est également nécessaire, tant pour l'efficacité de la conservation que pour orienter les politiques publiques.

Ces enjeux d'amélioration et valorisation de la connaissance sont au cœur du Défi collectif n°4 de la Stratégie régionale pour la Biodiversité d'Occitanie intitulé « *Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement* ». Ils contribuent également à la mise en œuvre des points 41, 52, 54 et 55 de la feuille de route Occitanie du PNB notamment pour ce qui concerne les PNA, le SINP, les ZNIEFF et les listes rouges.

4.2. ETAT D'AVANCEMENT

Forts de l'expertise de leurs membres, les CEN produisent beaucoup de données naturalistes sur des groupes taxonomiques extrêmement variés. Ces connaissances élémentaires sont rassemblées et mises à disposition de l'intérêt général. Ainsi, les CEN développent une base de connaissances naturalistes de plus de 1,2 millions de données « faune, flore, habitats naturels » ainsi que des indicateurs pour qualifier et hiérarchiser les états de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Ces données sont ainsi utilisables pour renseigner le SINP, auxquels les deux CEN adhèrent, et l'Observatoire régional de la Biodiversité, alimenter les politiques régionales, nationales (PNA, Listes rouges, SAP...) et européennes (Natura 2000), les actions de recherche conduites avec le MNHN ou les Universités notamment et pour renseigner l'INPN. C'est cette base de données, avec celles de partenaires notamment naturalistes, qui oriente l'action conservatoire en permettant d'identifier et de localiser les enjeux de biodiversité.

Que ce soit dans le cadre de grandes opérations comme le secrétariat scientifique de l'inventaire ZNIEFF, la co-administration avec les CBN aux côtés de l'Etat de la plateforme régionale SINP, la co-animation avec l'Opie du pôle Invertébrés du SINP et les inventaires de zones humides ou lors d'opérations plus ciblées, le CEN Occitanie et le CEN Ariège ont largement contribué à développer, structurer et diffuser la connaissance du patrimoine naturel régional.

Ils contribuent à l'amélioration des connaissances de la répartition et de l'écologie de nombreuses espèces de la faune, notamment, dans le cadre de plans nationaux et régionaux d'actions : Aigle de Bonelli, Naïades, Outarde canepetière, Butor étoilé, Laro-limicoles, Cistude d'Europe, Triton crêté, Desman des Pyrénées, Loutre d'Europe, Emyde lépreuse, Odonates, Chiroptères et Rhopalocères... ainsi que de la flore et de milieux naturels (ex. Characées, *Marsilea strigosa*, *Lythrum thesioides*, *Scorzonera parviflora*, vieilles forêts, mares temporaires...).

Ils contribuent également à la création de connaissance par un effort de publication scientifique et technique de qualité, tant sur les résultats de gestion que sur l'ensemble des disciplines de la conservation. La production scientifique réalisée dans le cadre du précédent plan quinquennal est jointe en annexe.

L'amélioration et l'harmonisation des protocoles de recueil de données pour en permettre une analyse statistique plus efficace sont systématiquement recherchées dans les programmes. Une attention particulière est donnée à la structuration du système d'information et à la mise en place d'outils de collecte et de traitement des données pour assurer l'utilisation durable et la valorisation des données.

Cette activité liée à la connaissance a toujours représenté un investissement important s'appuyant sur des compétences très spécialisées que les deux CEN ont eu le souci de développer, pérenniser et promouvoir, en interne et en mobilisant le réseau associatif naturaliste. Le CEN Occitanie et le CEN Ariège doivent poursuivre ces actions qui sont indispensables pour identifier les sites à préserver et définir des modes de gestion adéquats. Ils continueront à le faire en partenariat avec les nombreuses associations et institutions œuvrant dans ce domaine en lien avec les politiques publiques.

4.3. ACTIONS

Réalisation, mobilisation et promotion des inventaires naturalistes par le montage et la participation à des projets communs d'atlas et de sciences participatives avec en point de mire l'organisation de rencontres naturalistes et la diffusion de cette connaissance :

- coordination ou participation aux Atlas de la Biodiversité Communale à différentes échelles (Parcs, EPCI, Communes) ;
- poursuite des inventaires sur une part étendue du territoire régional, que ce soit sur les sites gérés et accompagnés, sur des écosystèmes patrimoniaux et les espèces remarquables associées (montagnes, milieux humides dont les lagunes et mares méditerranéennes, vieilles forêts, agroécosystèmes) ou sous pression (plaine et littoral) ;
- poursuite ou développement des inventaires, listes rouges et atlas sur les groupes faunistiques pour lesquels nous possédons une expertise reconnue et par la mobilisation des réseaux naturalistes : Chiroptères, Larolimicoles, Crave à bec rouge, Tourbières, Calotriton, Lépidoptères, Odonates, Loutre, Desman des Pyrénées, Naiades, Arachnides, Orthoptères, Aigle de Bonelli, Tortues, Triton crêté, nécrophages, Milan royal...
- hiérarchisation des enjeux de connaissances et identification des manques à l'échelle régionale notamment. Cette action nécessite également l'évaluation des hiérarchisations précédentes et de leur prise en compte opérationnelle.

Poursuite et développement de programmes de recherche appliquée comme :

- la contribution à l'INPN notamment à travers les recherches conduites sur la taxinomie (comme par exemple le partenariat avec le MNHN sur les Arachnides qui inclut description d'espèces ou ajouts à la Faune de France) ;
- les programmes sur la connectivité au sein des Trames vertes et bleues tels le projet POCTEFA « CONECTFOR », le Plan régional d'actions mare ou les inventaires de zones humides ou GREEN ;
- les études des changements globaux et notamment climatique tels que le programme de suivi et d'inventaire des Lacs d'altitude (GIS Lacs des Pyrénées), estives sentinelles ou l'étude « Sentinelles du climat » ;
- les partenariats de recherche action avec les laboratoires œuvrant pour la conservation avec en premier lieu le partenariat avec le laboratoire GEODE mais aussi avec ECOLAB, le CEFE, DYNAFOR... ;
- la participation en complémentarité aux programmes de connaissance portés par les CBN sur la flore, la faune et les habitats (Floralab, Urbaflore, Plans régionaux, RESEDA-Flore...).

Perfectionnement et professionnalisation de la gestion de l'information :

- concernant les méthodes et des protocoles au travers de la standardisation de la collecte de données et de la formation continue du personnel et des membres en matière d'expertise naturaliste telles que les protocoles de suivi MhéO, les protocoles standardisés STELI, STERF, POP... ;
- gestion et structuration des données et de la connaissance :
 - poursuite du catalogage, du développement et de l'accessibilité de la base de données du CEN (SICEN, GEONATURE...) basée sur des logiciels libres et de la saisie en ligne pour les membres et partenaires,
 - mutualisation de la connaissance et passerelles entre les bases de données - mise en œuvre de la plateforme croisant des informations sur le foncier (Safer, CdL, EPFR) et la biodiversité (SINP, ARB, INPN) par mise en contact de ces acteurs.

4.4. EVALUATION

Indicateur 1 – Publications réalisées durant les 5 ans, en nombre et en qualité (articles, rapports, communication, plans de gestion...). Objectif cible de 40 publications par an.

Indicateur 2 – Nombre de données naturalistes produites sur la période et mises à disposition. Objectif cible de 50 000 données inventoriées ou numérisées et mises à disposition par an.

5. VOLETS 2 ET 3 – PROTÉGER ET GÉRER

L’initiative et la méthode conservatoire en matière de préservation de sites et d’espèces s’appuie sur des diagnostics écologique, foncier et socio-économiques préalables, dont vont dépendre des priorités d’intervention. En fonction du patrimoine présent, du consentement des propriétaires et parties prenantes à conclure un accord de gestion, puis par l’élaboration d’un plan de gestion nous œuvrons pour maintenir voire améliorer la biodiversité.

Ce volet se décline en 2 grands axes :

- **protéger** par la négociation d’une acquisition, d’une convention de gestion, d’un bail emphytéotique et/ou d’une mesure de protection le cas échéant ;
- **gérer** avec l’élaboration du plan de gestion et sa mise en œuvre sur chaque site, avec son suivi et son évaluation.

Il contribue pleinement à la mise en œuvre du Défi collectif n°2 de la Stratégie régionale pour la biodiversité d’Occitanie, intitulé « *Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique* », et concourt au Défi n° 3 intitulé « *Réussir le zéro artificialisation nette à l’échelle régionale* ». Il contribue aux actions 10 et 13 sur le thème de la lutte contre l’artificialisation et aux actions 23 à 25 relatives à l’agroécologie de la feuille de route Occitanie du plan national de la biodiversité.

5.1. A – PROTEGER

5.1.1. Objectifs

Préservation durable des espaces naturels et semi-naturels de la région s’appuyant sur la maîtrise foncière et d’usage de sites.

La négociation d’accords volontaires avec des personnes publiques et/ou privées, morales et/ou individuelles pour gérer des sites en faveur de la biodiversité, fondement de **l’intendance du territoire**, est au cœur de ce volet qui structure l’ensemble de l’action conservatoire. Les sites maîtrisés et gérés par les CEN ont vocation à intégrer le réseau des aires protégées de la région.

5.1.2. Etat d’avancement

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège interviennent pour la protection des milieux naturels, selon trois modalités :

- l’acquisition de sites et la mise en œuvre de mesures de protection adaptées ;
- la signature de conventions, baux, obligations réelles environnementales et contrats leur attribuant la maîtrise d’usage aux CEN ;
- l’accompagnement d’opérateurs fonciers et de gestionnaires pour orienter leurs acquisitions foncières et la protection de sites.

Les CEN déploient ces outils en priorisant certains types de milieux, habitats d’espèces ou secteurs sous pressions.

Pour les acquisitions en particulier, sont préférentiellement recherchés les habitats sis en zones humides tel que prévu à l’article L213-8-2 du code de l’environnement ; les forêts à haute valeur naturelle, qu’il s’agisse de vieilles forêts ou de forêts matures ou anciennes ; les pelouses sèches riches en espèces sténoèces et les zones de karst ; les mares temporaires méditerranéennes ; les prairies de fauche. Les habitats d’espèces pour lesquels les CEN portent une grande responsabilité (exemple des Plans régionaux d’actions par

exemple) sont également priorités. Les sites cumulant ces différents enjeux, exemple des forêts alluviales ou de ripisylves, sont bien entendu retenus.

Les zones littorales, prioritaires en termes de conservation, ne sont concernées qu'en subsidiarité de l'action du conservatoire du littoral avec qui le CEN Occitanie doit travailler en synergie.

Enfin, les secteurs les plus sous pression, d'urbanisation, de culture intensive ou d'artificialisation par exemple, sont aussi prospectés pour que les refuges d'espèces sauvages ou d'habitats naturels soient sanctuarisés.

Le CEN Occitanie et le CEN Ariège sont propriétaires ou signataires de conventions de partenariat de gestion sur près de 32 000 ha, avec des propriétaires publics ou privés. Ils comptent renforcer ce réseau de sites, en priorisant l'acquisition pour les enjeux prioritaires. Dans une volonté de travail en coopération et d'efficacité, l'ensemble des outils de maîtrise foncière est déployé de façon à s'adapter aux différents contextes.

Ils s'appuient de manière privilégiée sur :

- Les fonds de dotation régional et national créés pour recevoir des dons et legs et apporter des moyens pour sécuriser le foncier et mieux conduire ce volet. De plus, le Décret n° 2012-440 du 2 avril 2012 garantit la pérennité des terrains acquis avec l'aide de fonds publics, par des associations agréées au titre de la protection de l'environnement.
- Le ressort du concept d'intendance du territoire permettant d'associer de manière active, les propriétaires publics et privés à la conservation de la biodiversité, en s'appuyant sur des logiques d'attachement et d'intérêt à leur patrimoine naturel.

Les opérations de maîtrise foncières passent par une phase de concertation et d'information à chaque fois que possible avec les autres opérateurs fonciers que sont la Safer, le Conservatoire du Littoral, les Départements au titre de la politique ENS et les Etablissements publics fonciers locaux. Le CEN Occitanie et le CEN Ariège accompagnent en effet des Départements ou des collectivités locales ainsi que le Conservatoire du Littoral pour orienter leurs opérations d'acquisition foncière, de gestion et de protection sur des sites à forts enjeux.

Les CEN d'Occitanie sont gestionnaires, seuls ou en cogestion de plusieurs espaces protégés au sens de la SAP. Il s'agit des réserves naturelles régionales du massif du Saint-Barthélemy (09), des gorges du Gardon (30) et la Réserve naturelle nationale de l'Estagnol (34) qui représentent près de 1 100 ha gérés.

Les CEN sont également propriétaires ou gestionnaires de sites sis en Natura 2000 (plus de 7 000 ha), d'Espaces naturels sensibles et d'arrêtés de protection de biotope en particulier sur les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Ils coopèrent avec le Conservatoire du Littoral pour la gestion de plusieurs de ses propriétés littorales sur 3 350 ha répartis sur sept sites naturels protégés et peuvent assurer, sous la supervision de la Région, une assistance technique et scientifique auprès des porteurs de RNR ainsi qu'auprès des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux et aux structures de préfiguration de PNR.

5.1.3. Actions

Acquisition de sites et signature de conventions de gestion

- Actualisation et finalisation, en concertation avec nos partenaires, d'une stratégie d'intervention foncière (type de milieux, espèces, zonages d'intervention...) affichant un principe de complémentarité avec les principaux opérateurs fonciers des espaces naturels et agricoles : Départements et autres collectivités territoriales (et leurs EPF) et Conservatoire du Littoral et se fondant sur un partenariat fort avec la Safer.

- Consolidation de la méthode d'intervention :
 - développement de l'animation et de la veille foncière qui passe par plus d'échanges en amont des projets avec la Safer et les Départements, sur des sites à enjeux prioritaires (liens avec le plan national zones humides, SAP, SrB, TVB, PNA, cessions et gestion de terrains militaires...),
 - mobilisation des moyens d'acquisition (Agences de l'Eau au titre des zones humides, Départements au titre des ENS, Région au titre du plan arbre, Mécénat...).
- Mise en œuvre de la stratégie et de la méthode d'intervention :
 - acquisition de sites principalement pour le compte des CEN, des Fonds de dotation régional ou national ou fondation qui s'y substituerait,
 - signature de baux, d'Obligations Réelles Environnementales, de conventions de gestion et renouvellement de celles en cours.

Protection de sites et gestion d'aires protégées

Dans le cadre du présent plan d'action, l'ambition est de maintenir cette implication décrite dans l'état des lieux et de l'élargir en :

- confortant le partenariat avec la Frênette, gestionnaire de la RNR d'Aulon (65), pour en assurer la conservation ;
- collaborant à l'émergence, puis au comité consultatif de gestion, de la RNN souterraine d'Ariège (09), sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat et du PNR des Pyrénées Ariégeoises;
- candidatant à la conservation de la RNN du TM 71 (11) en partenariat avec les spéléologues notamment (comité de spéléologie régional et de l'Aude);
- développant les classements en Espaces naturels sensibles dans les départements les plus dynamiques sur cette politique ;
- sollicitant la mise en protection de sites par la prise d'arrêtés préfectoraux (APPB, APPG, APPHN) concourant à la SAP ;
- initiant la demande de classement en Réserve de la forêt d'Arbas (31) ;
- poursuivant les réflexions/les démarches en vue de la protection de nouvelles réserves ;
- contribuant aux préfigurations de RNR ou de PNR sur le territoire d'Occitanie, et intervenant en appui aux gestionnaires de RNR et PNR existants si nécessaire ;
- formalisant une stratégie de garderie et surveillance des sites gérés par les deux CEN et poursuivant la structuration du pôle garderie doté actuellement de 4 gardes du littoral du Gard et de l'Hérault (étangs Palavasiens, de Thau et du Grau du Roi) et 4 gardes réserves (Gorges du Gardon (30), Saint-Barthélemy (09), Estagnol (34), Aulon (65)...). Cette stratégie doit permettre de fixer les missions des CEN de police de la nature dans et hors les aires protégées et les relations avec les autorités (OFB, Gendarmerie...) notamment.

5.1.4. Evaluations

Indicateur 1 – Nombre d'acquisitions, mention faite du nombre d'hectares, lieu et milieux naturels dominant. Objectif cible de 4 acquisitions par an, pour une superficie de 300 ha sur les 5 années.

Indicateur 2 – Nombre de conventions de gestions ou autre outil de maîtrise foncière avec mentions du lieu et des milieux naturels dominants. Objectif cible de 5 conventions par an signées pour une cible de 1 500 ha supplémentaire sur la durée du PAQ.

Indicateur 3 – Nombre d'hectares sis en protection réglementaires gérés avec mentions de lieu, de milieux naturels dominant et du type de protection (RNR, APPB...).

Indicateur 4 – Rapport d'activité thématique.

Indicateur 5 – Actualisation de la stratégie d'intervention foncière des CEN d'Occitanie.

5.2. B – GERER

5.2.1. Objectifs

Mettre en œuvre et promouvoir une gestion écologique, pérenne, démonstrative et exemplaire des espaces naturels de la région et développer l'implication citoyenne.

Il s'agit de déployer une stratégie opérationnelle quant aux modalités de gestion de site et partenariale avec les propriétaires publics et privés de sites à enjeux écologiques, que les CEN sont en mesure d'accompagner. Les CEN ont une approche globale de la gestion de sites intégrant l'ensemble des composantes environnementale, sociologique et économique et tous les usages, agricoles, de loisirs... L'implication de bénévoles dans la gestion renforce l'engagement social en faveur de la biodiversité.

5.2.2. Etat d'avancement

Sur les sites dont ils ont la maîtrise d'usage, le CEN Occitanie et le CEN Ariège mettent en œuvre une gestion écologique décrite dans un plan de gestion, eux-mêmes réalisés selon la méthode du CT88. Cela concerne environ 32 000 ha à la date de dépose (la liste et la cartographie des sites d'intervention des deux CEN est sise en annexe).

La gestion peut être passive (simple suivi), les CEN ne sont pas systématiquement interventionnistes. Ils utilisent différents moyens pour gérer les sites dont ils ont la maîtrise d'usage :

- la gestion en régie grâce à une équipe technique composée de 10 personnes ; elle est dotée de petit matériel pour des travaux légers de restauration et d'entretien. Elle est souvent associée à des chantiers de bénévoles. Ils disposent également d'un cheptel de 55 vaches Highlands et 13 chevaux camarguais dédié à la gestion de zones humides et sont habilités à faire de la traction animale (chevaux) ;
- la gestion agro-pastorale pour l'entretien par la mise à disposition des terrains à des agriculteurs locaux ;
- la gestion agro-pastorale, voire la restauration, par les gestionnaires directs (exploitants agricoles le plus souvent) ;
- la gestion en sous-traitance confiée à des entreprises locales de travaux forestiers ou agricoles voire de terrassement pour les travaux les plus lourds.

La plupart des travaux porte sur l'entretien ou la restauration de milieux ouverts et de zones humides. La reconquête de la biodiversité est un axe fort de l'action des CEN, complémentaire de la conservation des habitats naturels, qui concentre l'essentiel des travaux lourds.

La gestion en régie mobilise souvent des bénévoles, des formations de lycées agricoles, des associations partenaires et des entreprises d'insertion professionnelle dans le cadre de chantiers organisés. Une quarantaine de chantiers de bénévoles sont organisés chaque année. Chaque fois que les conditions le permettent, les sites sont donnés en gestion à des agriculteurs. Les deux CEN travaillent ainsi avec plus de 200 agriculteurs.

En Lozère et en Ariège, les CEN sont animateurs de cellules d'assistance technique aux zones humides. Au travers de visites conseils, de la signature de conventions de gestion et de la mise en œuvre de travaux de restauration et d'entretien, ils contribuent chaque année à préserver la biodiversité et la fonctionnalité de plusieurs centaines d'hectares de zones humides en tête de bassin. Ces CATZH apportent un conseil technique ou de la sensibilisation aux propriétaires, aident les structures GEMAPI dans la prise en compte et la hiérarchisation des interventions à mener sur ces zones et pour réaliser des suivis protocolés Mhéo. Les CATZH participent de la mise en réseau des gestionnaires, favorisant ainsi le partage d'expériences, et l'échanges, tout en produisant du lien social.

Par ailleurs, le CEN Occitanie assure un appui scientifique et technique à la gestion auprès du CdL et ses gestionnaires, et de certains Départements sur les espaces naturels sensibles. Il est présent en accompagnement d'opérateurs Natura 2000 pour l'actualisation des Documents d'objectifs et la mise en œuvre des projets agro-environnementaux par des diagnostics préalables à la contractualisation et le suivi des mesures contractualisées. Il intervient également pour faciliter la mise en œuvre d'une gestion agroécologique de territoires agricoles auprès d'organisations agricoles (vigne, arboriculture, maraîchage).

Les CEN gèrent pour le compte du Ministère de la Défense et en partenariat avec la DREAL et l'OFB plus de 10 000 ha de terrains militaires identifiés dans les SRCE comme cœur de biodiversité.

Des plans de gestion sont réalisés sur la quasi-totalité des sites d'intervention. Ils sont soumis à validation du conseil scientifique des CEN et sont évalués périodiquement en fonction des financements disponibles.

Les CEN sont par ailleurs opérateurs de mesures compensatoires environnementales depuis 1994. Cette activité est très encadrée au point de vue réglementaire et éthique cf. ci-dessous. Selon leurs statuts, ils peuvent accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre des mesures compensatoires qui seront prescrites par arrêté préfectoral de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de faune et flore sauvages protégées et au titre de la loi sur l'eau, dans le cadre de projets d'aménagement, d'infrastructure et d'équipements. Dans ce contexte, ils agissent en tant que chargés de missions de service public. Cela signifie qu'ils s'imposent des conditions et des cadres d'intervention leur permettant de rester en dehors du champ concurrentiel. Cela passe par une restriction des actions possibles pour un CEN, l'obligation déontologique de respect des avis scientifiques et sur les relations contractuelles par une priorisation forte sur les contrats de coopération et de recherche-développement. Les mesures de compensation réalisées dans le secteur concurrentiel ne le seront qu'en dernier recours et pour des sites importants.

Ainsi, les CEN s'impliquent dans le portage de mesures compensatoires, sur toutes les étapes de leur mise en œuvre : depuis la recherche de foncier et sa sécurisation, la restauration des terrains et leur gestion à long terme, le suivi écologique et l'évaluation de l'efficacité des mesures, le reporting auprès des services de l'État. Ils veillent à l'intégration socio-économique de la mesure compensatoire dans le territoire en recherchant notamment l'implication des acteurs locaux dans sa mise en œuvre. Ils interviennent pour cela de manière privilégiée en collaboration avec leurs partenaires : la Safer, les Chambres d'Agriculture (30, 66, 34...) et les associations naturalistes (CO-Gard, GOR, LPO...). Ils portent des mesures compensatoires sur plus de 3 000 ha, sur des milieux variés : milieux ouverts agricoles, garrigues, zones humides, milieux forestiers..., ce qui en fait un des acteurs majeurs en région.

Il est à noter que le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, dans un rapport de septembre 2017 élaboré par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, reconnaît l'efficacité des CEN dans la sécurisation du foncier acquis et recommande de s'appuyer sur leur action de maîtrise foncière pour pérenniser les actions de préservation et de gestion des milieux naturels, en particulier pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales.

Leur action s'inscrit dans le cadre de la doctrine nationale « Eviter-Réduire-Compenser » (ERC), renforcée par la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016, qui précise les principes pour atteindre les objectifs d'absence de perte nette écologique voire de gain écologique : recherche de proximité fonctionnelle du site impacté, d'équivalence écologique (à la fois quantitative et qualitative) et fonctionnelle, d'additionnalité (aux politiques publiques existantes et autres actions du territoire), de pérennité des mesures, de faisabilité des mesures, d'efficacité des mesures, d'évaluation de l'efficacité des mesures (les mesures doivent être mesurables), les mesures compensatoires font appel à des actions de réhabilitation, de restauration et/ou de création de milieux.

Enfin, les CEN s'attachent à tout faire pour pérenniser les mesures de conservation au-delà des obligations réglementaires (ORE, rétrocessions...) et au respect de la charte ERC du réseau des CEN dont sa doctrine interne. Ces points sont précisés dans l'encadré ci-dessous.

En déclinaison de la charte ERC des conservatoires d'espaces naturels

https://reseau-cen.org/sites/default/files/fichiers/conservatoire_charte_4volets.pdf

Lors de l'élaboration des études d'impact :

Les Conservatoires peuvent :

- fournir pour un usage exclusif les données publiques dont ils disposent afin de favoriser la prise en compte du patrimoine naturel présent, dans la mesure où le temps de la formalisation des données n'est pas trop important, et où les sollicitations ne sont pas trop nombreuses ;
- fournir des exemples de gestion ou de restauration de milieux naturels ou d'habitats d'espèces ;
- fournir la liste, la nature, le statut de préservation et la localisation des sites d'intervention du Conservatoire ;
- informer du contexte et des mouvements fonciers lorsque ceux-ci leur sont connus ;
- donner un avis sur le projet ;
- s'engager sur la réalisation de telles ou telles mesures compensatoires.

Les Conservatoires ne peuvent pas :

- contribuer à l'évaluation de l'impact résiduel et au dimensionnement des mesures compensatoires et se placer en position d'être juge et partie ;
- évaluer les projets.

Lors de la mise en œuvre des mesures compensatoires :

Les Conservatoires peuvent :

- assurer la gestion durable des sites maîtrisés durablement dans le cadre des mesures compensatoires, par voie contractuelle, y compris au-delà des obligations légales imposées aux pétitionnaires ;
- suivre les mesures d'études, de gestion ou d'entretien des sites maîtrisés prévues dans le cadre des mesures compensatoires toujours par voie contractuelle, dans la mesure où une protection pérenne et une gestion adaptée de ces sites sont prévues dans le cadre de ces mesures compensatoires ;
- accueillir sur leurs sites d'interventions bénéficiant d'un cadre contractuel des mesures d'études, de suivis scientifiques, d'entretiens, de restauration, ou de renforcement de populations d'espèces prévues dans le cadre des mesures compensatoires, toujours après accord des propriétaires ;
- faire de l'animation foncière ou contractuelle pour la préservation, la restauration ou la gestion de sites naturels.

Les Conservatoires ne peuvent pas :

- s'investir sur des mesures de compensations ayant reçu des avis scientifiques négatifs lors des consultations obligatoires, en particulier du CNPN et des CSRPN, pour des motifs de prise en compte insuffisante des incidences.
Les CEN d'Occitanie restent libres de leur décision quant à leur participation à certaines mesures compensatoires proposées, conformément à ce qui précède.

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels, comme les CEN *via* leurs fonds de dotation, peut recevoir en dons les terrains qui pourraient être acquis dans le cadre de mesures compensatoires issues de fonds privés.

5.2.3. Actions

Déploiement d'une stratégie opérationnelle et partenariale en faveur de la gestion des milieux naturels

- Gestion des sites dont le CEN Occitanie et le CEN Ariège détiennent la maîtrise foncière ou d'usage :
 - élaboration, évaluation des documents de gestion et validation par le conseil scientifique ;
 - systématisation de la planification annuelle de la mise en œuvre de la gestion, en assurer le suivi et la coordination ;
 - consolidation des compétences et pérennisation des moyens techniques ;
 - consolidation des moyens financiers pour la gestion (fonctionnement et investissement) : fonds publics, mesures compensatoires, mécénat ;
 - augmentation des nombres et surfaces des sites gérés ;
 - installation de conservateurs bénévoles sur certains sites gérés, avec des documents d'accompagnement (charte, règlement, convention, fiches de sites...).
- Poursuite et amplification de l'accompagnement d'autres acteurs dans la gestion de leurs sites. Les sites du Conservatoire du littoral, les Espaces Naturels sensibles des Départements, les sites des collectivités, les terrains militaires et les surfaces pastorales sont prioritaires ainsi que les actions concernant :
 - Les zones humides (Sagne 48, contrat territorial Haut Allier, CATZH en Ariège, Pôle-relais lagunes méditerranéennes) avec la pérennisation de services d'aides à la gestion dans les bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne ; initiation d'un service en Rhône Méditerranée ;
 - L'agri-environnement (viticulture, polycultures et agro-pastoralisme, accompagnement MAEC, les sites Natura 2000, AgroEcoPôle du domaine de Mirabeau) ; impulsion d'une cellule d'assistance éco-pastorale ;
 - La réalisation pour le compte de tiers de plans de gestions ou travaux de gestion.
- Innovations, capitalisation et transfert de références sur des thématiques prioritaires (milieux ouverts, zones humides, vieilles forêts, gestion conservatoire et agri environnement) :
 - dépose d'un projet LIFE Biodiversité sur la gestion des espaces naturels qui inclut des actions innovantes d'agroécologie, une méthode de plans de gestion multi-sites et la gestion de plusieurs milliers d'hectares d'espaces naturels. Les partenaires sont SOLAGRO, Terre de Liens, la FCEN, le CBN PMP ;
 - dépôt d'un projet de LIFE changement climatique sur les Tourbières et forêts alluviales. Les partenaires étant le réseau des CATZH, la Safer et l'AEAG ;
 - participations à des programmes de conservation et de promotion des services écosystémiques notamment dans les agrosystèmes portés par des structures partenaires telles que le Erasmus+ Resifarms, Réseau HVN Links ;
 - poursuite de l'investissement sur les volets biodiversité et eau des démarches de qualité auprès des organisations agricoles ;
 - capitalisation des expériences de services d'aide à la gestion sur les zones humides et des mares (PRAM, Mares à tritons dans le Gard...) ;
- Participation à la création d'une cellule d'assistance « Milieux ouverts » régionale sur le principe des CATZH et CREZH.

Consolidation et élargissement de l'action des CEN sur les mesures compensatoires

- Formalisation d'une doctrine interne ERC, en déclinaison de la doctrine nationale de réseau.
- Programmes de compensation environnementale comprenant la sécurisation du foncier par l'acquisition de la propriété, le classement de parcelles ou des mesures contractuelles (Emphytéoses, ORE) et la mise en œuvre et le suivi de la gestion opérationnelle de sites compensatoires.
- Réalisation, ponctuellement, de mesures de suivi faune/flore et d'assistance à maîtrise d'œuvre.
- Participation à l'amélioration de la démarche Eviter, Réduire, Compenser, Suivre et Accompagner par des retours d'expérience et apports à la réflexion (CRERCO, préfiguration d'un opérateur régional de compensation, Compensation agricole et forestière, programmes de recherche, formations...).

5.2.4. Evaluation

Propositions d'indicateurs :

Indicateur 1 – Nombre de sites et d'hectares gérés en plus (par rapport au bilan initial) sur la période du PAQ.

Indicateur 2 – Nombre de sites et d'hectares de mesures de compensation.

Indicateur 3 – Nombre et surfaces des conseils et assistance fournies.

Indicateur 4 – Nombre de projets déposés et conduits.

Indicateur 5 – Nombre de plans de gestions réalisés et validés.

Indicateur 6 – Mise en place d'une méthode d'évaluation qualitative de la gestion entreprise sur la durée du PAQ.

6. VOLET 4 – VALORISER, FORMER ET SENSIBILISER, CONFORTER LES DYNAMIQUES DE RESEAUX

6.1. OBJECTIFS

Développer l'assise citoyenne des CEN d'Occitanie pour les inscrire dans une démarche basée sur l'échange et ancrée dans leur territoire.

Conformément à la charte du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, les CEN d'Occitanie œuvrent à développer les adhésions et le bénévolat des habitants de leurs territoires d'intervention afin de garantir une bonne appropriation locale des enjeux rendant pérenne l'action des conservatoires. Développer cette assise citoyenne c'est assurer un bon fonctionnement dans le temps des CEN mais c'est aussi permettre à la population d'œuvrer concrètement à la préservation de la biodiversité. Cette implication peut passer par des chantiers nature, des inventaires participatifs ou devenir conservateur bénévole d'un site.

Promouvoir l'action conservatoire, en la fondant sur les valeurs de l'intendance du territoire, en construire l'image avec nos partenaires et diffuser ces messages.

L'intendance du territoire est une stratégie fondée sur l'engagement social des propriétaires et des usagers en faveur de la protection de la nature, au travers de la signature d'accords volontaires avec des organismes gestionnaires d'espaces naturels comme les CEN, de manière à maintenir en bon état de conservation les milieux naturels et les paysages. Elle est au cœur de l'action conservatoire. Aux valeurs qu'elle porte sont associés les termes de prendre soin, respecter, partager, responsabilité, confiance, volonté, engagement, implication. Ces principes font de l'intendance du territoire une stratégie innovante et utile pour conserver en bon état, grâce à l'implication des personnes concernées, les espèces et les ressources naturelles d'un territoire. L'objectif est d'en faire la promotion pour assurer un usage responsable du territoire et de ses ressources. Les CEN souhaitent plus largement s'inscrire et contribuer aux réflexions sur la conservation de la nature et sur l'évolution des politiques publiques.

Parmi les 5 défis de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, le défi n°4 est intitulé « *Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement* ». Les fiches actions 4.5 « *Sensibiliser et former les acteurs de l'aménagement pour la prise en compte de la biodiversité* » et 4.6 « *Faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité* » confortent les enjeux de ce 4^{ème} volet consacré à la valorisation de l'action conservatoire, la sensibilisation, la formation des publics et la participation aux dynamiques de réseaux. Celui-ci s'inscrit aussi dans l'axe 5 de la feuille de route du PNB : connaître, éduquer, former (actions 61 et 62).

La stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en Occitanie reconnaît que l'éducation à l'environnement et au développement durable est une dimension essentielle pour réussir la transition écologique. La réussite de cette transition écologique implique un véritable changement de modèle de société, passe par la mobilisation de tous, aussi bien à leur propre niveau qu'en interaction et en synergie avec les autres acteurs d'un territoire, d'un projet ou d'un secteur. Une étape préalable passe par des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation. Chacun, mis en capacité d'agir, contribuera aux enjeux (économie durable, cohésion sociale, préservation de la biodiversité et des ressources) de manière transversale. La construction d'une culture de la pédagogie par l'action permettra de s'adapter aux changements et transformations inhérents à la transition écologique.

Pour atteindre ces objectifs et contribuer ainsi aux changements de comportements durables, individuels et collectifs de la transition écologique, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de formation de tous les publics régionaux dans le cadre d'accompagnements et de processus pédagogiques de long terme (créant et accroissant une prise de conscience de chaque public ciblé).

Les Conservatoires se sont dotés d'une politique de communication et de valorisation découlant de l'expérience acquise par le CEN Ariège – labellisé CPIE – en matière d'éducation à l'environnement. Pour le reste de la région, les CEN mènent des actions propres ou s'appuient sur le GRAINE et le réseau des CPIE.

Pour améliorer la compréhension des enjeux environnementaux à l'échelle de la Région et rendre la population actrice de sa découverte en privilégiant les techniques participatives et en mobilisant son « pouvoir d'agir », il s'agit ici de déployer en partenariat avec d'autres réseaux des projets sur la découverte active des milieux et des espèces d'Occitanie. Les thématiques du changement climatique et ses effets sur la biodiversité et les espèces patrimoniales, des risques naturels majeurs de ce changement (inondation, incendie, éboulement, sécheresse...), de l'accompagnement de démarches d'éco-responsabilité et le développement des projets autour de la Santé-Environnement et la promotion des solutions fondées sur la nature sont à privilégier. Cet objectif, largement développé par le CEN Ariège, doit s'appuyer notamment sur les outils numériques et mettre en avant les sciences et chantiers participatifs, l'accompagnement des établissements scolaires, des structures d'accueil des jeunes et les collectivités locales.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- l'implication de la population locale dans la préservation de sites naturels, la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de préservation ;
- l'amélioration de la compréhension des enjeux liés à la préservation de la biodiversité ;
- la diffusion des connaissances acquises et la valorisation des données techniques et scientifiques auprès de naturalistes et leur vulgarisation auprès des non-initiés ;
- la sensibilisation du grand public à la richesse et aux enjeux des milieux naturels et des espèces d'Occitanie ;
- la mobilisation et l'implication dans les réseaux ;
- la participation à des séminaires scientifiques et techniques sur la conservation et au processus d'élaboration de la nouvelle politique agricole commune en témoignant de l'expérience des CEN.

6.2. ETAT D'AVANCEMENT

L'éducation à l'environnement, la vulgarisation et la formation à destination des adhérents mais aussi des publics universitaires, scolaires ou urbains et professionnels (gestionnaires, collectivités, services de l'Etat, élèves, entrepreneurs...), est un axe d'amélioration que cherche à développer le CEN Occitanie.

Cette volonté doit être compatible avec le choix assumé que les CEN ne cherchent pas à accueillir le maximum de public sur les sites gérés. Ils définissent les vocations du site en fonction des enjeux et cherchent plutôt à en maîtriser la fréquentation. Cette approche implique le contrôle de la communication et de la valorisation sur certains sites de manière à ne pas se laisser dépasser par une fréquentation qui contribuerait à les dégrader.

Actuellement plusieurs actions complémentaires sont mises en place au sein des CEN d'Occitanie :

- la mise en place de chantiers nature, de projets de sciences participatives et de valorisation du bénévolat auprès des adhérents des CEN.
- l'élaboration et la diffusion de rapports annuels d'activités, l'édition d'une lettre et de dossiers thématiques à destination des membres et partenaires, paraissant régulièrement.
- des supports de communication (plaquettes, diaporamas, films) sont assez systématiquement réalisés pour les actions. Certains programmes comme les LIFE, les plans nationaux d'actions ou les principaux programmes de conservation bénéficient d'un volet communication qui leur est propre, avec édition de lettres, de plaquettes et de documents techniques. Des séminaires et colloques sont organisés à intervalles réguliers et donnent lieu à la publication d'actes.

- les CEN animent et/ou participent à la plupart des grands événements annuels de la biodiversité au niveau régional :

- journées mondiales des zones humides (février) ;
- fréquence grenouilles (de février à mai) ;
- fête de la nature (mai) ;
- nuit de la chauve-souris (Aout)
- fête des mares
- journées européennes du patrimoine (septembre) ;
- chantiers d'automne (d'octobre à décembre).

Des articles de presse, communication plus régulière sur des sujets définis, sont publiés à l'occasion de la restitution des programmes, en plus des manifestations ci-énumérées.

Le CEN Occitanie développe des partenariats avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 34) ainsi qu'avec des Directions territoriales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), pour l'accueil sur les sites en gestion de personnes en difficultés, pour des travaux d'intérêt général, des stages de citoyenneté.

Le CEN Ariège développe en particulier des programmes de sensibilisation à l'environnement à destination du public jeune et des programmes d'animation tout public et adhérents, contribue à des démarches de sciences participatives, intervient dans des modules universitaires sur la gestion concertée, le tourisme durable et les jeux d'acteurs liés au territoire, élabore des outils pédagogiques, expositions, malles pédagogiques et posters, anime un centre de ressource. S'appuyant sur des approches complémentaires : sensorielles, ludiques, imaginaires, artistiques et scientifiques, les projets privilégient la découverte sur le terrain et la participation active. Le CEN Ariège cherche à déployer ses actions en ouvrant sur de nouvelles thématiques et en diversifiant ses publics, tout en améliorant le pouvoir d'agir de chacun et en renforçant le partenariat et les projets avec les acteurs socio-économiques et élus autour des services rendus par la nature.

Les deux CEN sont très impliqués dans l'animation de réseaux de gestionnaires, de naturalistes et thématiques, notamment le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, les CATZH en Ariège et en Lozère, l'Union d'associations naturalistes d'Occitanie OC'Nat.

Ils participent aux actions du réseau des Conservatoires : conférences techniques, séminaires et congrès (cinq rencontres nationales accueillies depuis quinze ans) et répondent toujours positivement aux projets rassemblant d'autres CEN à l'échelle interrégionale voire européenne, en particulier dans le cadre de grands programmes tels que Plan Loire, Plan Rhône et en relation avec les politiques de massifs (Massif Central et Pyrénées). De cette manière, ils contribuent à la cohérence et à la lisibilité du réseau national des CEN.

Enfin, ils entretiennent des relations partenariales privilégiées avec des organismes d'enseignement et de recherche se traduisant par le montage de projets communs, l'accueil de stagiaires, l'organisation de formations, l'actualisation de nos connaissances, l'accueil de doctorants CIFRE...

6.3. ACTIONS

Consolidation de l'implication citoyenne dans la gestion et la veille environnementale des sites

- Poursuite du développement de l'assise citoyenne en misant sur la vitalité de la vie associative des CEN, en développant le réseau de conservateurs bénévoles et en valorisant le bénévolat.
- Élaboration d'une stratégie de sensibilisation et de communication avec nos partenaires.
- Poursuite et amélioration des outils de communication.
- Participation active aux manifestations locales et nationales.

Développement de l'intégration territoriale et locale

- Etre au plus près des acteurs et des contextes territoriaux :
 - développer des antennes départementales ou territoriales ;
 - organiser des manifestations de communication ou artistiques pour toucher d'autres publics sur les sites CEN (exemple de la Galerie Ephémère).
 - contribuer au développement de vitrines de sites comme par exemple : valorisation de la Maison de la RNR des Gorges du Gardon, création d'une maison de la RNR du massif de St Barthelemy, soutenir le projet de mise en valeur du site des Salines de Villeneuve comme lieu d'interprétation et de ressources sur l'eau et la gestion des zones humides littorales, AgroEcoPôle du domaine de Mirabeau.
- Associer les usagers et voisins de nos sites au sein de comités de gestion.

Sensibilisation et formation des acteurs du territoire et du public pour l'intégration de la biodiversité

- Produire des contributions scientifiques et techniques, former – informer (rédaction d'articles, contributions dans des ouvrages naturalistes, organiser des formations – actions...) en s'appuyant sur les compétences internes, les partenariats avec des scientifiques et les réseaux existants d'Education à l'Environnement et au Développement durable.
- Organiser, animer des évènements (Journée mondiale des zones humides, fête de la nature, de la biodiversité, journées européennes du patrimoine, semaine de l'intendance du territoire, Fréquence grenouille, Chantiers d'automne...), des démarches de sciences participatives et citoyennes.
- Organiser, animer et promouvoir des actions de sensibilisation innovantes telles que Projet Biodiversité et paysages sonores d'Ariège, Act' for the Outdoors...
- Organiser des formations et des animations à destination des opérateurs privés et publics dans le cadre de leurs manifestations annuelles.
- Développer les animations à destination des publics jeunes et adultes.
- Elaborer des outils et supports pédagogiques/vulgarisation adaptés aux enjeux et aux publics professionnels et collectivités.
- Participer à l'insertion sociale notamment par l'accueil de personnes en difficultés (situation de handicap, TIG).
- Consolidation des partenariats avec les organismes d'enseignement et de formation professionnelle continue pour la transmission des savoirs :
 - Renouvellement des conventions avec les organismes d'enseignement (Fac de Sciences des Montpellier, BTS GPN de Montpellier...), en susciter de nouvelles.
 - Poursuite de l'organisation de formations-actions naturalistes, à l'écologie, l'agroécologie (ex. projet Colibri, programme formation OFB...).
 - Encadrement de stagiaires, de services civiques et formation d'apprentis.

Participation au réseau des CEN

- Participer, s'impliquer et continuer à bénéficier des actions du réseau des CEN (conférences techniques, séminaires, congrès, évènements nationaux...).
- Promotion de l'action conservatoire et consolidation d'une culture commune.
- Poursuite de l'implication sur de nouvelles thématiques (ORE, ERC, solutions fondées sur la nature, libre évolution) et dans des grands programmes communs pour contribuer à la lisibilité du réseau.

Animation et contributions aux réseaux de gestionnaires, de naturalistes, thématiques

- Participer à OC'Nat et notamment à ses trois actions phares : rencontres naturalistes et revue ; portail de visualisation d'information sur les espèces ; annuaire des naturalistes. Cette action est complémentaire des programmes de connaissance naturaliste telle que le SINP ou les Atlas. Par son

exemplarité issue de la mise en réseau de l'ensemble des associations, dont les CEN, cette action est une priorité.

- Poursuivre l'animation en Occitanie du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, des CATZH Ariège et Lozère et contribuer activement aux autres réseaux, en particulier de l'ARB, RNF, Rivages de France, Réseau des gardes du littoral, Ramsar France, Pôle-relais zones humides.

6.4. EVALUATION

Indicateur 1 – Nombre de manifestations et public touché.

Indicateur 2 – Nombre de documents produits.

Indicateur 3 – Nombre d'adhésions au sein des CEN.

Indicateur 4 – Nombres de journées d'implication bénévole avec mention des activités concernées.

Indicateur 5 – Nombre de journées de formation et public touché.

Indicateur 6 – Nombre de stagiaires/apprentis accueillis.

Indicateur 7 – Nombre de visiteurs et personnes accueillies sur sites.

7. VOLET 5 – ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES TERRITOIRES

7.1. OBJECTIF

Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques et les territoires pour une amélioration de l'intégration de la biodiversité et de l'action conservatoire fondée sur les valeurs de l'intendance du territoire.

L'action des CEN a toujours été dans son histoire et ses réalisations dans une position d'accompagnement et de développement des politiques publiques. D'une mission complémentaire, « Accompagner » est devenue désormais une cinquième mission dans le fameux corpus « CPGVA : *Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner* ». Il s'agit d'un axe fondamental des CEN d'Occitanie.

En mobilisant une approche d'intendance du territoire, socio-écologique et pluridisciplinaire, les CEN ouvrent des perspectives nouvelles sur le développement des territoires prenant en considération la protection de la biodiversité ordinaire et patrimoniale. Par son approche globale multithématique et interdépendante, il décloisonne les visions classiques, sectorielles et restrictives. Les CEN ont l'expérience de la mise en œuvre de cette approche d'intendance pour intégrer la biodiversité dans les projets de territoire. Avec l'intendance, la constitution de réseaux d'acteurs pluridisciplinaires et les coopérations qui en émergent, sont les moteurs du projet de développement socio-écologique.

Les actions conduites contribuent à relever en particulier le Défi collectif n° 5 de la Stratégie régionale pour la biodiversité d'Occitanie, intitulé « *Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs* » et concourent au Défi n°3 « *Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité* ». Elles s'inscrivent dans l'axe 1 de la feuille de route Occitanie.

7.2. ETAT D'AVANCEMENT

Les CEN adhèrent à la stratégie nationale de la biodiversité et sont des acteurs importants lors de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales : SRB, SAP, ZNIEFF, Listes Rouges, Déclinaisons régionales de PNA, PRADD, PRFB, Occitanie 2040 (SRADDET)...

Avec des conventions d'objectifs signées avec l'Etat, certains Départements et des Collectivités, les deux CEN apportent leur concours scientifique et technique pour accompagner les services de ces partenaires dans la mise en œuvre des politiques publiques et pour améliorer la prise en compte et l'intégration de la biodiversité.

La participation aux politiques publiques est un des volets les mieux développés par les CEN ces dernières années, grâce à la reconnaissance de l'Etat et de la Région qui ont accompagné les initiatives qu'ils ont su prendre pour se positionner sur certains thèmes ou territoires. De nouvelles politiques environnementales très structurantes se développent, telles que la SrB, la TVB, la SAP, les plans nationaux d'actions sur les espèces ou le plan national d'actions en faveur des zones humides, création de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Ces politiques confortent le cadre de nos actions et nous ouvrent une perspective de renforcement de notre implication et de nos interventions dans le domaine de la conservation.

En raison de leur agrément régional au titre de la protection de la nature et de l'environnement et de leur reconnaissance de plus en plus forte en tant qu'acteur régional de la conservation, les CEN d'Occitanie sont de plus en plus sollicités pour participer au travail de différentes commissions institutionnelles, de concertation ou d'expertises afin d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans les décisions d'aménagement et de gestion des territoires. Le CEN Occitanie est notamment membre du CESER, du CRB, du CMF Méditerranée, du conseil d'administration de l'ARB Occitanie, de celui de la Safer Occitanie et de comités techniques départementaux, ainsi que de certaines CDPENAF, CDAF, CLE...

Dans un contexte de changement climatique et de prise de conscience citoyenne qui considère les ressources naturelles (biodiversité, air, eau, sols, énergie) comme des patrimoines communs et leur gestion comme étant d'intérêt général (cf. article L 110-1 du Code de l'environnement), les CEN accompagnent les collectivités, les socioprofessionnels notamment agricoles, les usagers et citoyens dans la transition écologique de leur territoire et initient des projets qui œuvrent à la reconquête de la biodiversité.

Enfin, l'expertise sur la biodiversité prend une place importante dans l'évaluation des politiques publiques. La coopération entre gestionnaires et chercheurs est de nature à enrichir cette évaluation sur des méthodes de monitoring et d'analyse des données. Cela passe par le partenariat avec l'ARB, la contribution à l'INPN, le partenariat CEN/MNHN et des coopérations avec les laboratoires de recherche notamment en écologie en pointe dans la région.

7.3. ACTIONS

Consolider le positionnement des CEN en tant que partenaires de la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel

- Pérennisation des accords cadre (Etat, CD -66, 11, 34, 30, 81, 31-, AE AG) et négociation d'accords cadre (Région, autres AE, CD, EPCI).
- Poursuite de l'implication opérationnelle dans les politiques de protection et de gestion de sites naturels et d'espèces.
 - Participations aux stratégies régionales (notamment SAP, SRB, ERC, PRFB, PRAD, plan d'action zones humides).
 - Système d'information Nature et Paysage (SINP).
 - Inventaire en continu des ZNIEFF.
 - Programmes régionaux sur l'arbre et la forêt (PRFB, Plan arbre, FEDER Massif central).
 - Priorisation des actions et assistance ; Mise en œuvre de contrats Natura 2000.
 - Animation de la stratégie EEE Faune.
- Programmes de préservation d'espèces menacées en se positionnant comme animateurs, seuls ou en partenariat, des plans :
 - plan régional d'actions en faveur des Odonates ;
 - plan régional d'actions en faveur des Papillons ;
 - plan régional d'actions en faveur des Naiades ;
 - plan régional d'actions en faveur des pollinisateurs ;
 - plan régional d'actions en faveur de la Loutre ;
 - plan régional d'actions en faveur des Chiroptères ;
 - plan régional d'actions en faveur de la Cistude d'Europe ;
 - plan national d'actions en faveur du Desman des Pyrénées ;
 - plan national d'actions en faveur de l'aigle de Bonelli ;
 - plan national d'actions en faveur de l'Emyde lépreuse ;
- Contribution à la prise en compte de la biodiversité au sein des commissions régionales et départementales et dans l'élaboration des plans et programmes ou de politiques sectorielles en rapport avec la biodiversité

Concours technique et scientifique sous forme de missions d'expertise et de formations (connaissance de la faune, de la flore et des habitats naturels, action foncière)

- Poursuite et amplification des missions d'expertise auprès de l'Etat, de la Région, du CdL, des Départements, des Communes et collectivités et des socioprofessionnels agricoles.

Contribution à la pérennisation et à l'émergence de projets de territoires favorables à la préservation des milieux et des espèces et contribution à la sensibilisation des décideurs à la conservation de la biodiversité

- Appui aux collectivités :
 - accompagnement des conseils départementaux ;
 - accompagnement des communautés de communes et syndicats mixtes (3M, Grand Narbonne, CCGPSL, CCVH, TM CC Pyrénées, CC Ariégeoises, PNRs, EPTB, syndicats de rivières...);
 - accompagnement de communes (Fleurance, Montpellier, Toulouse, Fabrègues...);
- Accompagnement des acteurs de l'aménagement:
 - En participant aux travaux de la CRERCO ;
 - Au près des gestionnaires d'infrastructures (Chiro DIRSO, EDF, TERECA) ;
 - Au près des carriers UNICEM, GAIA ;
- Accompagnement de territoires et coopération avec les acteurs de la transition agro-écologique sur des projets pilotes à l'interface agriculture – biodiversité – eau – forêt (ex. Biodiv&Eau, DEVESE (suite de Mil'Ouv), AgroEcoPôle de Mirabeau, Life+ Biodiv Paysanne)) avec les socioprofessionnels et structures d'accompagnement agricoles (Chambres d'agriculture, CIVAM, ADEAR, Syndicats, Terre de Liens...), chercheurs et experts (INRAE, ENSAT, Universités ; Chaire AgroSys, UMT Pasto, Solagro...) ; s'impliquer dans l'expérimentation régionale qui vise au déploiement de contrats d'agriculture durable.
- Accompagnement et coopération avec d'autres filières socioéconomiques, telles que le tourisme et les loisirs de pleine nature...
- Accompagnement pour l'émergence de projets de territoire et/ou mettre en œuvre des projets de territoire
 - Initier ou accompagner des projets de territoire avec les collectivités et les acteurs locaux et notamment contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets (TEN, contrats restauration biodiversité.)
 - Coordonner, piloter ou participer à des projets de territoire multi acteurs comme par exemple : Terres d'hommes et biodiversité, des Ailes et Haies,

7.4. EVALUATION

Propositions d'indicateurs :

Indicateur 1 – Nombre de rapports d'exécution.

Indicateur 2 – Nombre de projets validés et portés.

Indicateur 3 – Production de listes et rapports d'accompagnement.

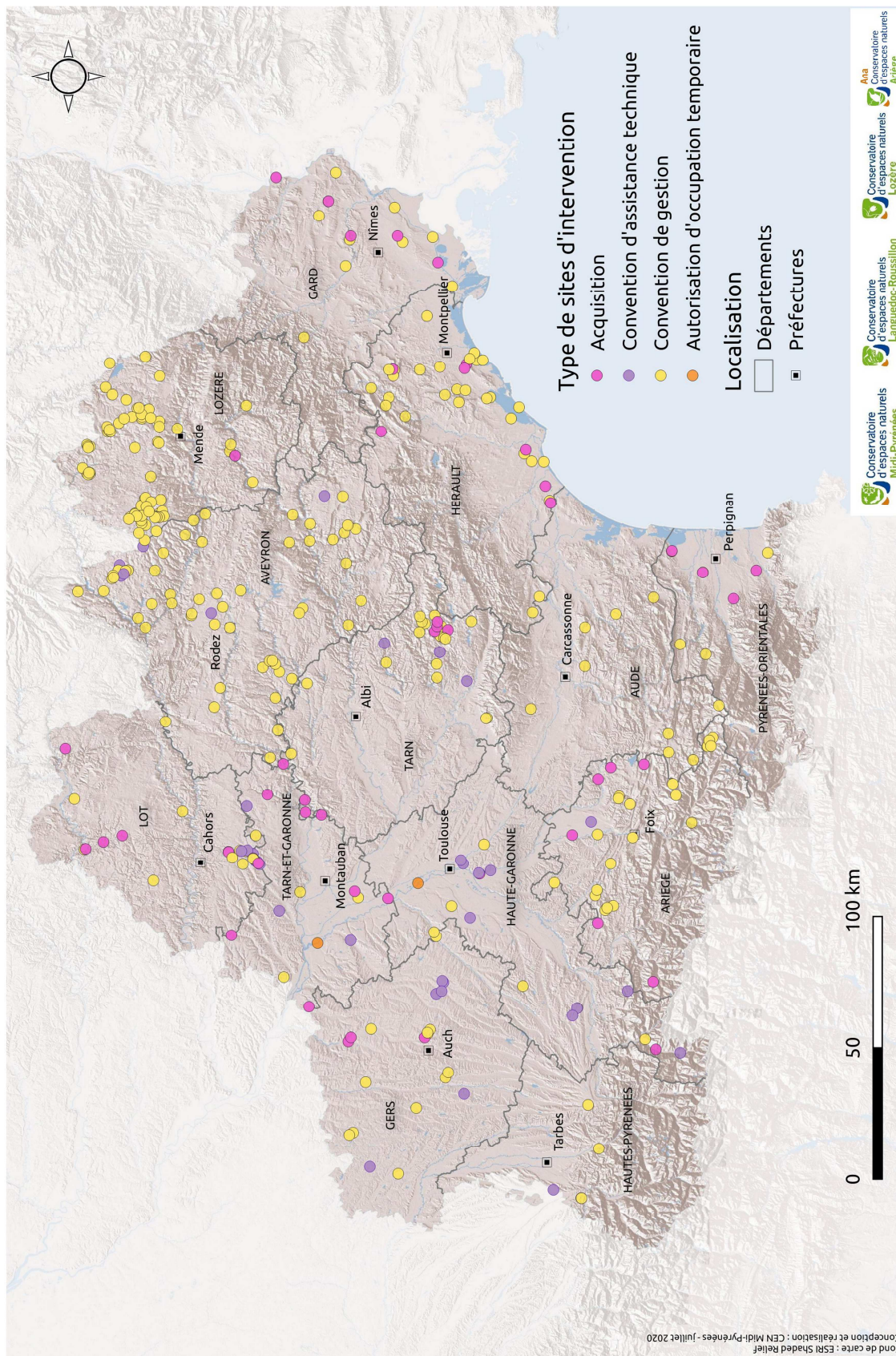
Indicateur 4 – Nombres de présences dans des commissions représentatives et contributions aux plans, programmes ou politiques.

Indicateur 5 – Nombre de collectivités et acteurs socio-professionnels accompagnés

8. ANNEXES

8.1. CARTE DES SITES

Sites d'intervention des CEN d'Occitanie - juin 2020



8.2. GLOSSAIRE

Définitions de concept :

Intendance des territoires :

Il s'agit d'un concept créé en 2009 par des gestionnaires d'espaces naturels du GECT Pyrénées Méditerranées dont les CEN Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Il s'agit de la traduction de l'anglo-saxon Landscape Stewardship qui incorpore la gestion conservatoire et la notion de Care (soin) et de gestion en tant que dépositaire propre à l'intendance. Pour aller plus loin :

<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13051>

<https://www.cenlr.org/valoriser/projets/landlife/seminaire>

Maîtrise foncière :

Cette locution regroupe divers outils juridiques et physiques qui permettent de disposer de droits réels d'action sur des parcelles de terres. Elle inclut l'acquisition de la propriété, la prise de baux, les droits acquis par contrats, les Obligations réelles environnementales....

Explications de sigles et acronymes :

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

ADEAR : Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural

AE : Agence de l'eau qui concerne l'AEAG – Agence de l'eau Adour-Garonne, l'AE RMC – Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'AE LB – Agence de l'eau Loire-Bretagne.

APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

ARB : Agence régionale de la Biodiversité

BTS GPN : Brevet de technicien supérieur gestion et protection de la nature

CATZH : Cellule d'assistance technique zones humides

CBN : Conservatoire botanique nationaux

CC : Communauté de communes

CD : Conseils départementaux

CDAF : Commission départementale d'aménagement foncier

CdL : Conservatoire du Littoral

CDPENAF : Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

CEFE : laboratoire Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

CEN : Conservatoire d'espace naturel

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche

CIVAM : Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLE : Commission locale sur l'eau

CLSH : Centre de loisir sans hébergement

CMF : Conseil maritime de façade

CNPN : Conseil national du patrimoine naturel

CO-Gard : Centre ornithologique du Gard

CONNECTFOR : programme d'étude sur la connectivité de la trame forestière des Pyrénées

CPIE : Centre permanent d'initiative à l'environnement

CRB : Comité régional de la biodiversité

CRERCO : Communauté régionale Eviter Réduire Compenser d'Occitanie

CREZH : Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones humides

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

CT88 : Cahiers techniques numéro 88, publié par l'Atelier Technique des Espaces Naturels, maintenant OFB

DIRSO : Direction interrégionale des routes du Sud-Ouest

DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

DYNAFOR : Laboratoire Dynamiques agricoles et forestières

ECOLAB : Laboratoire d'écologie

EEDD : Education à l'environnement et au développement durable

EEE : Espèces exotiques envahissantes

ENS : Espaces naturels sensibles

ENSAT : Ecole nationale supérieure d'agriculture de Toulouse

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPFR : Etablissement public foncier de la région

EPTB : Etablissement public technique de bassin

ERC : Eviter réduire et compenser

FEDER : Fonds européen de développement régional

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

GEODE : laboratoire de Géographie de l'environnement

GOR : Groupe ornithologique du Roussillon

GRAINE : Groupe Régional Animation Information Nature et Environnement

GREEN : programme de mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels des Pyrénées

INPN : inventaire national du patrimoine naturel

INRAE : Institut national de recherche en agronomie et environnement

INTERREG : démembrement du FEDER à l'international, signifie inter-régional

LIFE : L'instrument financier pour l'environnement, fonds européen d'intervention

LPO : Ligue de protection des oiseaux

LR : Liste rouge qui dresse la liste des espèces menacées avec la méthode UICN

MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques

MNHN : Museum national d'histoire naturelle

Natura 2000 : politique européenne consistant à la création d'un réseau de sites protégés

OC'Nat : Union des associations naturalistes d'Occitanie

OFB : Office français de la Biodiversité

ORE : Obligation réelle environnementale

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PAQ : Plan d'action quinquennal

PCAET : Plan climat air énergie

PIRE : Plan d'intervention régional pour l'eau

PNA : Plan national d'actions en faveur d'espèces menacées

PNB : Plan national de la biodiversité

PNP : Parc national des Pyrénées

PNR : Parc naturel régional

POCTEFA : Fonds européen international, partie du FEDER, sur les Pyrénées

POP : Suivi des populations d'amphibiens

PRAD : Plan régional d'agriculture durable

PRAM : Plan régional d'actions mares

PRFB : Plan régional forêt bois

RNF : Réserves naturelles de France

RNN : Réserve naturelle nationale

RNR : Réserve naturelle régionale

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAP : Stratégie aires protégées

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SICEN : Système d'information des CEN

SINP : Système d'information nature et paysage

SrB : Stratégie régionale de la Biodiversité

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

STELI : Suivi temporel des libellules

STERF : Suivi temporel des rhopalocères de France

TEN : Territoires engagés pour l'environnement

TIG : Travaux d'intérêt général

TVB : Trame verte et bleue

UICN : Union internationale de conservation de la nature

VF : Vieille forêt

ZH : Zones humides

ZNIEFF : Zone d'intérêt écologique faunistiques et floristiques

8.3. BILANS DES PAQ

8.4. RAPPORT SCIENTIFIQUE OCCITANIE 2016-2020

8.5. CONVENTION DE PARTENARIAT CEN OCCITANIE-CEN ARIEGE

8.6. AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE